

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction à l'action régionale,
de la qualité et de la sécurité industrielle*

Arrêté du 7 juillet 2008 portant nomination d'un membre de la commission centrale des appareils à pression

NOR : DEVQ0817105A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression, notamment son article 26 ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu l'arrêté du 4 mars 2003 modifié relatif à la commission centrale des appareils à pression ;
Vu l'arrêté du 26 février 2008 portant nomination des membres de la commission centrale des appareils à pression,
Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre de la commission centrale des appareils à pression :

*Au titre des personnalités désignées
en raison de leur compétence*

M. Mahé (Maxime), inspecteur au sein d'un service d'inspection reconnu, désigné par un syndicat de salariés.

Article 2

La directrice de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Paris, le 7 juillet 2008.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice de l'action régionale,
de la qualité et de la sécurité
industrielle,*
N. Homobono